

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2022 le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E189

« Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **7 mars 2023**.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E191

« Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **7 mars 2023**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 14 mars 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat